



Madame la Première Ministre Elisabeth Borne  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

Copie :

Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Christophe Béchu  
Monsieur le Secrétaire d'État chargé de la Mer Hervé Berville

Paris, le 28 septembre 2023

**Objet : Demande de transparence sur la mise en œuvre du *Plan d'action de l'Union européenne pour l'océan***

Madame la Première Ministre,

Nous nous adressons à vous pour vous demander d'assurer une transparence parfaite quant au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la feuille de route française en réponse au *Plan d'action de l'Union européenne pour l'océan*.

Après un été qui a vu les événements climatiques extrêmes se succéder à une cadence infernale, l'inquiétude des scientifiques et des citoyens face à l'emballement du climat et à la déstabilisation du système Terre n'a jamais été aussi grande.

L'océan, véritable thermostat planétaire, est confronté à des changements rapides et inattendus par leur ampleur et précocité. Ces phénomènes hors normes, tels que le réchauffement sans précédent de l'océan Atlantique et la multiplication de canicules marines désastreuses pour la biodiversité en Méditerranée et dans le Golfe du Mexique suscitent la sidération et l'anxiété des scientifiques. Ces derniers prédisent la disparition de la banquise polaire arctique estivale dès les années 2030, tandis que la banquise Antarctique est à un niveau historiquement bas.

Face à l'urgence climatique, le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a souligné dans son dernier rapport qu'après le développement des énergies renouvelables solaires et éoliennes, la protection et la restauration des écosystèmes constituent le levier le plus efficace pour atténuer le réchauffement climatique (GIEC, 2023, Résumé à l'intention des décideurs, Figure 7).

Protéger les fonds marins, les habitats côtiers et la biodiversité marine forme une brique cruciale de la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité. La Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et l'Accord de Kunming-Montréal adopté lors de la COP15 ont d'ailleurs fixé un cap clair en la matière.



Avec l'adoption de la *Stratégie nationale mer et littoral*, le débat public sur les *Documents stratégiques de façade*, la révision de la *Stratégie nationale biodiversité 2030* et la mise en œuvre du *Plan d'action de l'Union européenne pour l'océan*, les prochains mois seront clefs pour mettre en œuvre une véritable protection des écosystèmes marins.

En effet, à ce jour, nos aires marines dites « protégées » sont quotidiennement soumises aux impacts ravageurs des chalutiers de fond, des senneurs démersaux, des dragues, et d'autres engins de pêche à fort impact environnemental. Le *Plan d'action de l'Union européenne pour l'océan* fixe un calendrier et rappelle le cadre juridique européen en vigueur pour que les États membres de l'Union européenne, dont la France, parviennent à une véritable protection du milieu marin :

- Créer d'ici 2030 de véritables aires marines protégées sous « protection stricte\* » sur les lieux de reproduction et de croissance des juvéniles ;
- Interdire d'ici mars 2024 le chalutage de fond et les arts traînants dans l'ensemble des zones Natura 2000 désignées au titre de la protection des habitats, ou publier des recommandations communes afin d'établir une telle interdiction avec les États membres de l'UE concernés ;
- Interdire d'ici 2030 le chalutage de fond et les arts traînants dans l'ensemble des aires marines protégées ;
- Soutenir la transition du secteur vers des techniques de pêche plus sélectives, moins destructrices, et moins consommatrices d'énergie ;
- Adopter des mesures nationales ou soumettre des recommandations communes afin de réduire les captures accessoires et les captures de juvéniles ;

Dans les prochains jours, la Commission européenne réunira les ministères de la pêche et de l'environnement des divers États membres de l'UE dans un « *joint special group* » afin de préparer et suivre la mise en œuvre de ces recommandations.

Le 7 septembre 2023, la prestigieuse revue scientifique internationale *Nature* dénonçait dans un éditorial « l'hypocrisie des champions auto-proclamés de l'océan », en évoquant, entre autres, le hiatus entre la parole et les actes politiques relatifs à la protection marine en France. En tant que seconde puissance maritime mondiale, la France doit impérativement être à la fois exemplaire et pionnière en matière de préservation de l'océan. Notre pays doit montrer la voie de la transition à opérer pour sortir d'une économie extractive aux effets désastreux pour la biodiversité et le climat et se diriger vers une économie régénérative reposant sur un respect des limites planétaires, une connaissance scientifique de la vulnérabilité des écosystèmes marins et l'objectif de retrouver la pleine santé de l'océan d'ici 2030. L'océan est capable d'une résilience spectaculaire : laissons-lui une chance d'en faire la démonstration en cessant de le soumettre à des extractions dévastatrices.

Avant d'accueillir la prochaine Conférence des Nations unies sur l'océan en juin 2025, le gouvernement ne peut pas se permettre de rater l'échéance européenne de mars 2024. Il serait incompréhensible et incompris que la France échoue à mettre en œuvre les recommandations du *Plan d'action de l'Union européenne pour l'océan* en amont de l'organisation d'une Conférence onusienne sur son sol.

---

\* Il est ici indispensable de faire référence à la « protection stricte », telle que définie par les institutions européennes et la communauté scientifique, plutôt que de se reposer sur le concept de « protection forte », établi par décret en 2022, qui n'exclut formellement aucune activité destructrice.



Nous vous demandons de nous transmettre au plus vite ou de rendre publique dès son élaboration la feuille de route française pour la mise en œuvre du *Plan d'action de l'Union européenne pour l'océan* afin d'engager une concertation auprès des organisations de la société civile et des scientifiques pour s'assurer que la France se saisit de cette occasion pour marquer un véritable tournant dans sa politique de protection marine.

Veillez d'agr er, Madame la Premi re Ministre, l'expression de nos salutations distingu es,

Claire Nouvian, directrice de BLOOM

Swann Bommier, responsable du plaidoyer de BLOOM